RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2021

Le quinze février deux mil vingt-et-un, à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s’est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la salle socio-culturelle (afin d’appliquer les mesures barrières en raison de l’épidémie de COVID-19), sous la présidence de Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire.

Etaient présents : Mrs et Mme BOUCHE Mélanie, BOUTRY Christophe, BRETON Serge, DE VAULX Louise, DESFORGES-DESAMIN Dominique, DESMAZIERS Karine, DUFFAUT Martine, FINAT Patrick, JEROME Julie, NEUFOND Alexandra, RESSORT Richard, RUSTON Régis, THEVENIN Régis, TOGNON Marie-Christine

Absent excusé : Mr LEDUC Jean-François

Monsieur Christophe BOUTRY été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée l’autorisation de rajouter à l’ordre du jour de la séance le point suivant : Location d’un logement « 7 rue de la Gare ».

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l’unanimité et Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- d’une rencontre avec le Conseil Départemental pour faire le point sur les chemins et les inscrire au PDIPR.

- d’une réunion « VSA Demain » en visio, samedi 20 février à partir de 10 heures 30. Les élus sont invités à y participer, ainsi que les Villeneuvois. Au cours de cette réunion, seront notamment présentées les fiches « actions » et le programme des travaux pour les 5 années à venir.

***Taxe d’aménagement : exonération des abris de jardin***

Par délibération en date du 19 novembre 2020, il avait été décidé d’exonérer à hauteur de 50 % de leur surface, les abris de jardins dont la superficie n’excède pas 15 m².

Un courrier adressé par le Bureau du contrôle de légalité de la Préfecture informe que cette décision est en contradiction avec les dispositions de l’article L.331-9 du code de l’urbanisme. La délibération est entachée d’illégalité ; elle est donc rapportée.

***Location du local commercial « 7 rue de la Gare » à la SARL M.P.***

Un bail commercial de 9 années est signé avec la SAR. M.P., représentée par Madame Myriam PERONNET, avec effet au 1er février 2021, moyennant un loyer annuel de 5 100 Euros hors taxes.

***Soutien aux services en milieu rural (programme 2020) – Demande de subvention***

La demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental pour la rénovation du rez-de-chaussée du bâtiment communal « 7 rue la Gare » a obtenu un accord de principe le 23 novembre 2020.

Le programme définitif des travaux est arrêté à la somme de 70 906.75 Euros hors taxes. Il est demandé l’accord définitif au Conseil Départemental pour l’attribution de la subvention au titre du dispositif de soutien aux services en milieu rural (programme 2020).

***Conventions A.T.D.A.***

Deux conventions sont signées avec l’Agence Technique Départementale de l’Allier (ATDA) :

* Une convention d’assistance informatique : mise à disposition d’un dispositif de télétransmission : S²LOW/@ctes (pour la télétransmission électronique des actes au représentant de l’Etat)
* Une convention d’assistance informatique : support technique (support technique de premier niveau et de formations pour les logiciels COSOLUCE)

***Création d’un poste d’Adjoint Technique Principal de 2ème classe***

Madame Corine FLOUZAT remplit les conditions pour bénéficier d’une promotion au grade d’Adjoint Technique Principal de 2ème classe.

A compter du 1er décembre 2020, un poste correspondant à ce nouveau grade est créé et le tableau des effectifs du personnel communal est modifié en conséquence.

***Approbation des statuts du SIAEP Rive Droite Allier***

Le SIAEP Rive Droite Allier doit modifier ses statuts afin, d’une part, de les actualiser (loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019) et d’autre part, de mettre en place une régie à autonomie financière confondue avec l’organisation du syndicat.

***Reconquête du centre-bourg***

Dans le cadre des travaux prévus pour la reconquête du centre-bourg, diverses demandes de subventions sont faites :

Auprès de l’Etat, au titre de la DETR 2021 :

- Requalification de la Place du Monument aux Morts (300 000 Euros H.T.) – Au titre du programme « Amélioration de la traversée du bourg par une RN »,

- Requalification de la rue de la Gare et de la place de la Gare (95 000 Euros H.T.) – Au titre du programme « Prévention des risques – amélioration de la sécurité routière »,

- Aménagement d’un city-stade (70 000 Euros H.T.) – Au titre du programme « Grands projets culturels, touristiques et sportifs »,

- Sécurisation des espaces publics par la mise en place de vidéo-protection (30 000 Euros H.T.)

Au titre du programme « Prévention des risques – Equipement de vidéo-surveillance dans l’espace public »,

- Réhabilitation du rez-de-chaussée de l’ancienne gare en tiers-lieu (243 000 Euros H.T.) – Au titre du programme « Maintien et développement des services de proximité »,

Auprès du Conseil Départemental :

- Dans le cadre d’un contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » sur les années 2021 à 2025 pour une enveloppe totale de travaux d’un montant de 3 525 500 Euros hors taxes.

***Renouvellement dérogation des rythmes scolaires***

Il est demandé aux services de l’Education Nationale le maintien de la semaine de 4 jours, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi aux horaires suivants :

- Ecole « Le Roseau » : de 8h40 à 11h40 et de 13h25 à 16h25,

- Ecole « Le Chêne » : de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

***Règlement intérieur du Conseil Municipal***

Conformément à l’article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été établi un règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2020-2026.

***Location logement « 7 rue de la Gare »***

L’appartement n° 2 situé « 7 rue de la Gare » étant vacant, un nouveau bail sera signé avec Monsieur Yoann PICOT. Il prendra effet au 15 février 2021.

Le loyer mensuel sera de 230 Euros, avec un dépôt de garantie égal à un mois de loyer.

Compte tenu de la vétusté du logement, le locataire va procéder lui-même à quelques réfections, moyennant un mois et demi de gratuité de loyer.

***Droits de préemption***

Le Conseil Municipal examine les droits de préemption présentées par :

- la SCP PARRY NAUDIN DELMAS, Notaires, à savoir une propriété cadastrée section AO n° 252 et 253 sise « 38 rue de la Bergerie », appartenant à Monsieur et Madame Régis RUSTON.

- Maître François PERROT, Notaire, à savoir une propriété cadastrée section ZA n° 47, appartenant à la succession PICHARD.

- la SCP PARRY NAUDIN DELMAS, Notaires, à savoir une propriété cadastrée section ZA n° 25 sise « Les Godins », appartenant à Monsieur et Madame Christophe BOUTRY.

- la SCP PARRY NAUDIN DELMAS, Notaires, à savoir une propriété cadastrée section AO n° 193 sise « 5 route des Pilets », appartenant à Monsieur Daniel PICOT.

- la SCP PARRY NAUDIN DELMAS, Notaires, à savoir une propriété cadastrée section AX n° 93 et 95 sise « 7 rue de l’Eglise », appartenant à Madame Céline BUGETTE.

- la SCP PARRY NAUDIN DELMAS, Notaires, à savoir une propriété cadastrée section ZA n° 20, 21, 59, 60, 61, et 62 sise « Les Godins », appartenant à Monsieur et Madame Didier RAQUIN.

Pour l’ensemble de ces biens, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

**RAPPORT DES COMMISSIONS :**

***COMMISSION D’ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

- Catherine LABOURDETTE a été mise en disponibilité, pour convenances personnelles, au 1er février 2021.

Elle est remplacée par Vanessa CHAPUS et le ménage journalier de l’école du Chêne est désormais confié à l’ADEF.

***C.C.A.S. :***

- Le CCAS se réunira jeudi 18 février à 18 heures afin d’examiner 2 demandes d’aide sociale.

***COMMISSION SCOLAIRE :***

- La commission scolaire a assisté à une présentation du fonctionnement des TBI, faite par une enseignante de l’école « Le Chêne ».

- Le prochain Conseil d’Ecole aura lieu le mardi 09 mars.

***COMMISSION EXTRASCOLAIRE :***

- Des purificateurs d’air ont été installés au restaurant scolaire, ils sont subventionnés par la Région à hauteur de 80 %.

***COMMISSION TECHNIQUE (travaux) :***

- Un devis pour le fleurissement est présenté. Il a été établi par les Ets FLEURY. D’autre devis seront demandés auprès d’établissements moulinois et de la région.

- La commune va acheter un petit barnum pour mise à disposition des infirmières dans le cadre des tests COVID.

- Divers devis sont présentés pour des travaux de remise en état de la voirie (aqueducs écrasés, arasement d’accotements, fossés, chemin piéton le long de l’église…). Il est demandé à la commission de prioriser ces travaux en vue de leur inscription au budget primitif.

- Un devis pour l’installation de caméras de vidéo-surveillance sur le site du Fouillon a été élaboré (salle socio-culturelle, local pétanque, stade). Il s’élève à 9 600 Euros (5 caméras).

L’ordre du jour étant clos, la séance est levée.